



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

étudiants

Question écrite n° 49959

Texte de la question

M. André Thien Ah Koon souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le nombre décroissant d'étrangers inscrits dans les universités françaises, puisqu'il est passé de 136 000 en 1990 à 120 000 en 1997. En effet, le pouvoir d'attraction du système universitaire français semble s'éteindre progressivement, puisque, à titre d'exemple, le nombre de DEA délivrés à des étudiants étrangers en France est passé de 36 à 17 % entre 1983 et 1996. Il le remercie de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il envisage de prendre pour remédier à cette tendance préjudiciable non seulement en terme de prestige, dans la mesure où les universités françaises ont une forte tradition en terme de formation des cadres de nombreux pays étrangers, mais également en terme de devises, préjudice dont il lui demande de lui préciser de manière approximative le montant entre 1990 et 2000.

Texte de la réponse

Afin de développer l'accueil d'étudiants étrangers dans les universités françaises, le groupement d'intérêt public EduFrance (agence de promotion des formations et des échanges éducatifs et scientifique) a été créé par arrêté du 19 novembre 1998, publié au Journal officiel du 22 novembre 1998. Ce GIP est composé, d'une part, de l'Etat, représenté par le ministre de l'éducation nationale et le ministre des affaires étrangères, et, d'autre part, de cinquante-neuf établissements d'enseignement supérieur. Il a pour objectif d'assurer la promotion à l'étranger de l'offre française de formation et d'expertise en matière éducative et scientifique. Par ailleurs, dans le cadre des débats qui ont suivi les déclarations européennes de la Sorbonne (1998) et de Bologne (1999), un plan français a été mis en oeuvre pour assurer une plus grande lisibilité des diplômes nationaux et renforcer l'attractivité du système français de l'enseignement supérieur. Pour ce faire, les actions suivantes ont été entreprises : création du grade de maitre délivré à tous les étudiants ayant obtenu un diplôme à bac + 5 reconnu par l'Etat (DEA, DESS, diplômes d'ingénieur et certifications comparables) ; création d'une licence professionnelle (bac + 3), préparée en partenariat avec le milieu professionnel et ayant pour but la formation de cadres intermédiaires en formation initiale et en formation continue. Des mesures complémentaires comme le renforcement d'apprentissage des langues, y compris le français langue étrangère (FLE), destinées à assurer une plus grande mobilité des étudiants et enseignants-chercheurs. Enfin une mission a été confiée à M. Elie Cohen, professeur à Paris-Dauphine, mission ayant pour but de proposer une série de mesures visant à dynamiser notre politique d'échanges.

Données clés

Auteur : [M. André Thien Ah Koon](#)

Circonscription : Réunion (3^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49959

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 août 2000, page 4642

Réponse publiée le : 6 novembre 2000, page 6371